



PLATEFORME NATIONALE DES ORGANISATIONS PAYSANNES ET DE PRODUCTEURS AGRICOLES DU BENIN

**PROGRAMME D'APPUI AU PLAIDOYER DES ORGANISATIONS SOCIO-
PROFESSIONNELLES**

(PHASE 2)

RAPPORT OPERATIONNEL CONSOLIDE ANNUEL

JANVIER 2019 - MARS 2020

Juin, 2020



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES	3
LISTE DES TABLEAUX	4
RESUME EXECUTIF.....	Erreur ! Signet non défini.
INTRODUCTION	Erreur ! Signet non défini.
I- CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	Erreur ! Signet non défini.
II- RAPPEL DES OBJECTIFS, DES PRINCIPAUX RESULTATS ATTENDUS ET DES ACTIVITES PROGRAMMEES	12
III- POINT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES PROGRAMMEES	16
IV- CONTRIBUTION DU PROGRAMME A L'ATTEINTE DES RESULTATS DU PLAN STRATEGIQUE DE LA PNOPPA ET DE SES MEMBRES.....	32
V- DIFFICULTES RENCONTREES ET RECOMMANDATIONS	33
CONCLUSION	35

LISTE DES ACRONYMES

SIGLES	DEFINITION
ANAF	: Association Nationale des Femme Agricultrice
ANDF	: Agence Nationale du Domaine et du Foncier
ANOPER	Association Nationale des Organisations Professionnelles des Eleveurs de Ruminants
ATDA	Agence Territoriale de Développement de l'Agriculture
AP OSP	: Appui au Plaidoyer des Organisations Socioprofessionnelles
BCDF	: Bureau Communal du Domaine et du Foncier
BE	: Bureau Exécutif
CA	: Conseil d'Administration
Cf	: Confère
CFD	: Code Foncier Domanial
CGLTE	: Convergence des Lutttes pour la Terre, l'Eau et les Semences paysannes
CNC	: Comité National de Contrôle
COGEF	: Comité de Gestion Foncière
COS	: Conseil d'Orientation Stratégique
DDC	: Direction de la Coopération
DER	: Développement Économique Rural
EFP	: Exploitation Familiale Agricole
FUPRO-	
BENIN	: Fédération des Unions de Producteurs du Bénin
LOA	: Loi d'Orientation Agricole
MAEP	: Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la pêche
OGM	: Organisme Génétiquement modifié
OSC	: Organisation de la Société Civile
OSP	: Organisations Socioprofessionnelles
PNOPPA	: Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles
POA	Plan Opérationnel Annuel
ProPFR	: Promotion d'une Politique Foncière Responsable
PSRSA	: Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
SVGF	: Section Villageoise de Gestion Foncière
SYNPA	: Synergie Paysanne
UNCUMA	: Union Nationale des Coopératives d'Utilisateurs de Matériels Agricoles
UPOV	
1991	: Union pour la Protection des Obtentions Végétales

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des réunions statutaires.....	14
Tableau 2: Répartition des membres formés.....	5
Tableau 3 : Taux d'exécution de l'outcome 1.....	19
Tableau 4 : Taux d'exécution de l'outcome 2.....	21
Tableau 5 : Taux d'exécution de l'outcome 3.....	22
Tableau 6 : Taux d'exécution de l'outcome 4.....	25
Tableau 7 : Mobilisation des ressources propres au 31 mars 2019.....	25
Tableau 8 : Point des recommandations issues de la mise en œuvre du programme au 31 mars 2019.....	28

RESUME EXECUTIF

La PNOPPA est la plus grande association de professionnels agricoles du Bénin. Elle est constituée des Fédérations et réseaux d'organisations existantes au Bénin. Elle a comme mission de « contribuer à l'amélioration du bien-être des producteurs et productrices par la représentation et la défense des intérêts de la profession agricole, la mise en place et à l'enracinement des instruments de développement du secteur agricole, à travers la modernisation de l'agriculture familiale, la promotion des filières agro-sylvo-pastorales, le plaidoyer/lobbying et la veille permanente dans le secteur agricole ». Pour un pilotage conséquent de ses actions, la PNOPPA s'est dotée d'un Plan stratégique pour la période 2018-2027 assorti d'un plan opérationnel 2018-2022.

Dans le cadre du Programme d'Appui au Plaidoyer des Organisations Socio-Professionnelles (AP-OSP) qui est l'un des programmes du domaine stratégique « Développement Économique Rural (DER) » de la Coopération suisse au Bénin, la PNOPPA bénéficie d'une subvention de la DDC pour la mise en œuvre de son plan stratégique. De 2014 à 2017 la première phase de ce programme a eu lieu avec pour objectif général : « **Le développement économique rural, impulsé par des conditions cadres améliorées (cadres juridiques, politiques et programmes agricoles nationaux) plus propices aux exploitations familiales paysannes, grâce au plaidoyer des faitières des organisations socioprofessionnelles paysannes, qui contribuent à une amélioration des conditions de vie en milieu rural au Bénin** ».

Compte tenu des avancées obtenues lors de la première phase, la Coopération Suisse a décidé de la poursuite de la subvention à travers une deuxième phase du programme pour la période allant du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2019. La formulation de cette deuxième phase, repose sur un double objectif : (i) **consolider et prolonger les acquis de la phase précédente**, et (ii) **réaliser la phase 2 en deux ans seulement afin de la faire coïncider avec la fin en 2019 de la phase 2 du PASDER**. En ce qui concerne les appuis à la mise en œuvre, deux structures ont été retenues à cet effet : le cabinet DAVES Expertise comptable pour l'appui à la gestion financière et Swisscontact pour l'appui à la mise en place d'un système de suivi/Evaluation au profit des OP faitières.

Pour se faire, la Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles du Bénin (PNOPPA) a signé en mars 2018 le contrat n° **81053234** avec la Coopération Suisse. Au 31 décembre 2019, ce contrat a été prorogé jusqu'au 31 mars 2020 pour permettre de finalisation de certaines activités qui n'ont pas pu être entièrement exécutées au 31 décembre 2019. Pour la mise en œuvre conséquente des différentes actions retenues au titre de cette année, la PNOPPA a signé des contrats de mandatement avec quatre (04) de ses faitières. Il s'agit de la FUPRO, de l'ANOPER, de la SYNPA et de l'ANAF.

La mise en œuvre des activités programmées au titre de l'année 2019 prorogée au 1^{er} trimestre 2020 a permis d'obtenir les résultats ci-après : (i) cent pour cent de réunions statutaires tenues ; (ii) cent pour cent des décisions mises en œuvre ; (iii) un audit administratif, comptable et financier réalisé portant sur l'exercice 2018 ; (iv) concertations avec la base (redevabilité), (v) quatre rencontres inter faitières organisées, (vi) 1000 exemplaires du document de nomenclature des métiers agricoles édités et diffusés, (vii) une émission télé réalisées pour dénoncer les difficultés de l'Assurance Mutuelle Agricole, (viii) une mission de suivi relative à la

mise en œuvre des mécanismes de mobilisation de ressources propres retenus, (xix) une tournée de veille auprès des élus locaux pour l'application des décrets et arrêtés du code foncier, et de la stratégie de conseil agricole, (x) deux mille exemplaires du bulletins d'information de la PNOPPA édités et diffusés, (xi) deux couvertures médiatiques de deux activités de la PNOPPA, (xii) deux capitalisations réalisées sur les plaidoyers conduits par la PNOPPA et ses faïtières, (xiii) un atelier de veille sur l'autonomisation des femmes et le respect du genre, (xiv) une tournée de sensibilisation des ATDA pour la mise en œuvre de la politique d'insertion et de maintien des jeunes dans le secteur agricole, (xv) l'organisation d'un atelier pour le renforcer la relation entre recherche et OSP, (xvi) l'organisation régulièrement des concertations avec la base (redevabilité), (xvii) exécution des campagnes de plaidoyers pour amélioration des politiques sur plusieurs thématiques (validation LOA, UPOV, financement inclusive, loi sur changement climatique), (xviii) l'appropriation de la politique genre du secteur par les OSP, (xix) renforcement des connaissances des EFP sur les mesures d'atténuation des effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles.

Au regard de ces réalisations, le taux d'exécution physique s'est établi à 97,99% pour une prévision de 100%.

De façon spécifique pour l'outcome 1, on enregistre un taux d'exécution physique qui s'établi à **98,40%** pour une prévision de **100 %** grâce aux différentes activités réalisées au cours du semestre. Il s'agit, entre autres, de : (i) l'organisation régulière des rencontres statutaires (assemblée générale et conseil d'administration ; (ii) l'organisation du comité de pilotage du programme AP-OSP, (iii) l'organisation d'un atelier d'amendement par les paysans du projet d'avant-projet de Loi d'Orientation Agricole, (iv) la participation de l'atelier de réflexion et d'élaboration du nouveau programme AP-OSP, (v) le renforcement des capacités du personnel de la PNOPPA sur la prévention et la détection de la fraude dans les organisations, (vi) la formation du personnel technique sur le cadre de résultat de la stratégie de la Coopération Suisse au Bénin (STRACOBEN), (vii) l'organisation d'une mission dans les OP membre de la PNOPPA pour le suivi de la mise en œuvre des mécanismes de mobilisation de ressources propres retenues, (viii) l'édition et la diffusion du document de nomenclature des métiers agricoles.

Concernant l'outcome 2, on enregistre un taux d'exécution physique de **94,50%** pour une prévision de **100%**. Les principales activités réalisées au niveau de cet outcome sont relatives a : (i) la réalisation d'une mission de sensibilisation auprès des élus locaux communaux dans le cadre de la veille pour l'application des décrets et arrêtés qui seront pris par rapport au code pastoral, code foncier, la LOASAN, la stratégie de conseil agricole et la Loi sur les interprofessions agricoles, (ii) l'organisation des actions de veille pour accélérer le processus de vote des lois (le code pastoral, la LOASAN, le code d'élevage, la loi sur les interprofessions), (iii) l'édition d'un nouveau numéro du magazine d'informations agricoles de la PNOPPA, (iv) l'organisation d'une émission radio-télévisée sur la nécessaire capitalisation de l'Assurance Mutuelle Agricole du Bénin, (v) la couverture médiatique des activités de la notamment l'assemblée générale électorale et la cérémonie officielle de passation de charge au du Président entrant et sortant de la PNOPPA, (vi) la capitalisation deux expériences de plaidoyers conduits par la PNOPPA et ses OP faïtières, (vii) l'appropriation de la politique genre du secteur par les OSP et (viii) l'organisation des plaidoyers pour l'harmonisation des décrets d'application du CFD

avec la nouvelle loi modificative du code foncier et domanial (ANDF, Fonds de dédommagement foncier, l'occupation du domaine public, BCDF, COGEF, SVGF et permis d'habiter).

Pour l'outcome 3, on note un taux d'exécution physique de **100%** pour un taux prévisionnel de **100%**. Les principales activités réalisées au niveau de cet outcome sont relatives à : (i) l'organisation d'un atelier sur l'autonomisation des femmes agricultrices dans le cadre de la veille pour une meilleure prise en compte ou respect du genre dans les documents, projets/programmes et politiques agricoles, et (ii) une tournée de sensibilisation des Agence Territoriales de Développement (ATDA) dans le cadre de la veille pour la mise en œuvre de la politique d'insertion et de maintien des jeunes dans le secteur Agricole.

Enfin pour l'outcome 4, on enregistre un taux d'exécution physique de **100 %** pour une prévision de **100 %**. Les principales activités réalisées au niveau de cet outcome sont relatives à : l'amélioration de l'accès des EFP aux connaissances et innovations climato sensibles développées par la recherche. (ii) la formation des techniciens et des élus des faitières sur l'outil CEDRIG, (iii) le renforcement des capacités/connaissances des EFP sur les mesures d'atténuation des effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles (iv) Sensibiliser les EFP sur l'assurance, (v) l'exécution du plan de plaidoyer pour la mise en place de mesures préventives face aux inondations cycliques des terres agricoles .

Dans le cadre de la facilitation et de l'appui à la gestion des partenariats, diverses activités ont été réalisées. Il s'agit, entre autres, de : (i) la participation à une mission entrant dans le cadre du processus d'élaboration d'un système de suivi-évaluation au profit des OSP impliquées dans la mise en œuvre du Programme AP-OSP; et (ii) l'organisation de l'audit financier de la PNOPPA.

Des difficultés ont été notées au cours de ce premier semestre dans la mise en œuvre du programme. Il s'agit notamment de : (i) le retard dans la finalisation et l'approbation du PA 2019 avec comme conséquence le retard dans la mise à disposition des ressources financières pour l'exécution des activités ; (ii) la lenteur dans la mise en œuvre de certaines activités dont la réalisation prend en compte plusieurs parti prenantes, c'est la cas par exemple des activités relatives à la Loi d'orientation Agricole, l'opérationnalisation de la stratégie nationale d'opérationnalisation de la professionnalisation des exploitations agricoles, le (iii) le recouvrement des cotisations et enfin la crise sanitaire du coronavirus qui s'est doublée d'une crise économique avec pour conséquence l'arrêt des activités devant nécessité des regroupement et des déplacement en dehors du cordon sanitaire.

Au regard de ces difficultés, des recommandations ont été formulées à l'endroit de l'ensemble des parties prenantes.

INTRODUCTION

Depuis 2014, la Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles du Bénin (PNOPPA-Bénin) participe avec quatre de ses faîtières membres (FUPRO, ANOPER, SYNPA et ANAF) à la mise en œuvre du Programme Appui aux Organisations Socio-Professionnelles (AP-OSP) financé par le Bureau de la Coopération Suisse au Bénin. Dans ce cadre, les actions mises en œuvre lors de la première phase ont été orientées sur : (i) le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles de la PNOPPA et de ses organisations membres, (ii) le renforcement des capacités de dialogue et d'influence de la PNOPPA et de ses faîtières sur les politiques et programmes publics prioritaires. Ceci a permis à la PNOPPA et à ses faîtières membres de mener avec plus de professionnalisme et d'engagement des actions de plaidoyer et de veille ayant permis de lever un certain nombre de contrainte pour un meilleur développement du secteur.

Au vu de ces résultats, une seconde phase a été décidée et sa mise en œuvre couvre la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019 soit deux années. Pour se faire, la Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles du Bénin (PNOPPA) a signé en mars 2018 le contrat n° **81053234** avec la Coopération Suisse. Ce contrat a été prorogé jusqu'à fin mars 2020 pour permettre la finalisation de certaines activités qui n'ont pas pu être exécutées avant l'échéance du 31 décembre 2019. Pour la mise en œuvre conséquente des différentes actions retenues au titre de l'année, la PNOPPA a signé des contrats de mandatement avec quatre (04) de ses faîtières. Il s'agit de la FUPRO, de l'ANOPER, de la SYNPA et de l'ANAF.

Les principaux acteurs chargés de mettre en œuvre les activités du programme sont la PNOPPA, ses faîtières et le MAEP. Au titre des structures d'accompagnement, il y a SWISSCONTACT et DAVES Expertise comptable.

Conformément aux dispositions contractuelles et au dispositif de suivi et d'évaluation du programme, il est élaboré chaque année un Programme Annuel (PA), des rapports d'activités et un rapport de progrès retraçant les principaux résultats enregistrés dans la mise en œuvre du programme annuel. Le présent rapport, après la présentation du contexte de mise en œuvre, expose les grandes réalisations au cours de l'année 2019 et au premier trimestre 2020 ; avant d'aborder les difficultés rencontrées et les recommandations pour une mise en œuvre efficace du programme.

I- CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

1.1. Evolution du contexte de mise en œuvre du programme

Le contexte de la mise en œuvre du programme a connu quelques évolutions sur le Plan institutionnel et au niveau des Organisations impliquées dans la mise en œuvre du programme au cours de la période. En effet :

Au niveau institutionnel :

L'horizon temporel du PSRSA étant arrivé à échéance fin décembre 2015, il a été procédé à son évaluation pour en tirer des leçons en vue de leur prise en compte dans le nouveau document de Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA). Aussi, le contexte a-t-il connu beaucoup d'évolution avec l'apparition de nouveaux défis et enjeux aux plans national, régional, continental et international.

L'année 2016 coïncide avec l'échéance de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRPIII, 2011-2015) et le démarrage du processus d'élaboration d'un nouveau cycle de stratégie de croissance. Aussi, l'année 2016 est-elle également marquée par l'arrivée au pouvoir d'un nouveau régime qui a adopté un nouveau cadre d'orientation faisant de l'agriculture, un secteur d'investissement massif. Dans ce cadre, un Programme d'Action du Gouvernement (PAG) faisant du secteur agricole, une des priorités de développement de l'économie béninoise a été rédigé avec en perspective, l'élaboration de projets de développement pour quelques filières agricoles dites phares, notamment l'ananas, l'anacarde, les cultures maraichères, le maïs, le riz, le manioc, la viande, le lait et la pisciculture.

Le Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) du Bénin est axé sur les engagements de Malabo, articulé à la stratégie de l'ECOWAP et prend en compte les problématiques dites émergentes (commerce, nutrition, résilience, agriculture intelligente face au climat, gestion des risques) et les questions transversales (femmes, jeunes). Conformément à la stratégie de mise en œuvre de la feuille de route définie par le NEPAD, deux objectifs majeurs sont visés à travers l'élaboration des PNIA de deuxième génération à savoir (i) la transformation de l'agriculture et une croissance durable inclusive et (ii) le renforcement de la capacité systémique pour la mise en œuvre et la production des résultats.

- **Création et démarrage activité de 7 (ATDA) pour assurer le pilotage et la coordination des projets structurants relatifs aux filières porteuses au niveau de chaque pôle et la de 12 DDAEP en remplacement des CARDERS.**

La nouvelle approche de développement agricole du Gouvernement passe par la promotion de Pôles de Développement Agricole (PDA) au côté des douze Direction Départementales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP). Chaque DDAEP devra exercer pleinement ses missions régaliennes notamment de contrôle, de régulation, de mise en œuvre de la politique de l'Etat, incarné par le MAEP.

Les pôles de développement agricole participent à : (i) une stratégie de territorialisation du développement agricole pour mieux valoriser les potentialités locales ; (ii) un moyen de concrétisation de la vision « Investir pour une agriculture de grande envergure », à travers un dispositif proche de la base pour la mise en œuvre des programmes spécifiques par filière, avec

des structures opérationnelles plus adaptées aux caractéristiques de chaque zone ou région du pays.

Dans ce cadre, des filières porteuses seront déclinées en projets structurants cohérents dont le pilotage et la coordination seront assurés par une ATDA (Agence Territoriale de Développement Agricole) au niveau de chaque pôle.

- **L'organisation des élections législatives en avril 2019 et la non-participation des partis d'opposition.**

Sur le plan politique, il convient de noter qu'il y a eu l'organisation des élections législatives. Pour la première fois depuis la conférence nationale de 1990, les partis d'opposition ont été exclus de ces élections pour raison de non-conformité à la nouvelle loi électorale. De ce fait seuls les deux partis créés pour soutenir les actions du régime en place ont été autorisés à participer aux élections législatives. Cela s'est traduit par un taux d'abstention de plus de 70%. En terme clair, la population ne reconnaît pas les députés qui sont issus de ces élections comme de dignes représentants devant légiférer en leur nom.

- **L'installation d'une assemblée monocolore à la solde du régime en place.**

Les députés qui composent l'actuel parlement sont issus des deux partis de la mouvance présidentielle. De ce fait, il est fort à craindre que les lois qui seront votées au cours de cette mandature soient celles qui arrangent le régime en place et non des textes de lois qui prennent en compte aussi bien le point de vue de la mouvance comme de l'opposition.

Celle évolution du contexte sur le plan politique et institutionnelle, constitue une préoccupation majeure pour l'atteinte des objectifs du Programme du fait qu'il est essentiellement orienté sur l'amélioration des conditions cadre d'exercice de la profession agricole qui passe la prise de textes réglementaires qui prennent en compte les intérêts des exploitations familiales paysannes.

- **La crise sanitaire du coronavirus**

Apparu à Wuhan en décembre 2019 en Chine, la pandémie du coronavirus n'a pas seulement engendré dans le monde une crise sanitaire mais elle a fortement bouleversé les activités agricoles particulièrement celles des femmes intervenant dans la production que dans la transformation des produits agricoles.

Pour le secteur agricole en général, les conséquences du coronavirus et de la crise sanitaire sont lourdes: interruption des marchés hebdomadaires, difficulté d'écoulement des produits, fermeture de restaurants, manque de main d'œuvre, limitation des déplacements à travers le pays du fait de l'installation du cordon sanitaire, et le ralentissement de la mise en œuvre du programme.

Au niveau Organisation Paysanne

- **Evaluation de la phase 2 du Programme AP OSP suivie du processus d'élaboration d'un nouveau programme**

Le Programme AP-OSP phase 2 vient à terme en décembre 2019. Pour la phase suivante du projet, la DDC prévoit des innovations afin de mieux y prendre en compte l'approche Markets Work For the Poor (M4P), et d'adapter ce nouveau programme aux réformes agricoles intervenues dans le secteur agricole. Ainsi donc tout au long de ce premier semestre, la PNOPPA et ses OP faitières ont été mobilisées dans le cadre de ces deux chantiers à savoir l'évaluation de la phase 2 du Programme AP OSP et le processus d'élaboration du nouveau programme

- **Renouvellement des instances dirigeantes de la PNOPPA, de la FUPRO et l'organisation des AG par les faitières ANOPER et SYNPA**

Au niveau de la gouverne interne aux OP, il y a eu au cours de la période au niveau de la PNOPPA, de la FUPRO, de l'ANOPER et de la SYNPA la tenue conformément aux statuts l'organisation des Assemblées générales électives ou ordinaires. L'Assemblée générale élective au niveau de la PNOPPA a permis le renouvellement des instances dirigeantes de l'organisation. Ainsi depuis avril 2019, la PNOPPA a à sa tête un nouveau Conseil d'Administration.

II- RAPPEL DES OBJECTIFS, DES PRINCIPAUX RESULTATS ATTENDUS ET DES ACTIVITES PROGRAMMEES

Tenant compte des objectifs et résultats attendus, les activités programmées et exécuté du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 se présente comme suit :

Outcome/Output	Activités
Outcome 1 : Les politiques agricoles sont améliorées et favorables aux EFP selon les besoins spécifiques des hommes et des femmes	
Output 1.1 : La gouvernance et le membership des OSP faitières sont améliorés par rapport à leur fonctionnement et à leur rayonnement institutionnel	1.1.1 : Organiser régulièrement des concertations avec la base (redevabilité) 1.1.2 : Renforcer la relation entre recherche et OSP 1.1.3 : Renforcer les capacités des OP communales à jouer efficacement leur rôle dans le comité de gestion de FADeC Agriculture et autres (ATDA, CNOS, CDOS, CCOS) 1.1.4 Organiser régulièrement les réunions statutaires 1.1.10 : Contribution au fonctionnement (Frais généraux / Carburant) 1.1.11 : Participer aux diverses réunions nationales 1.1.12 : Participer aux rencontres régionales et inter faitières 1.1.13 : Salaires et charges salariales

Output 1.2 : la mobilisation des ressources internes des OSP est améliorée	1.2.3 : Sensibiliser les membres sur l'appropriation du mécanisme (voir opérationnaliser le document) 1.2.4 : Suivre la mise en œuvre des mécanismes de mobilisation retenus
Output 1.3 : la nomenclature des métiers agricoles est élaborée et prise en compte dans l'avant-projet de la LOA	1.3.3 : Diffuser le document de nomenclature des métiers agricoles
OUTPUT 1.4 : les stratégies nationales d'accès aux facteurs de production notamment les semences, les produits vétérinaires et aliments bétail sont opérationnelles	1.4.2 : Exécuter les campagnes de plaidoyers pour actualisation /amélioration des politiques sur plusieurs thématiques 1.4.3 : Organiser des rencontres internationales de courts métrages pour l'agriculture en faveur du développement des CVA et la professionnalisation des acteurs pour influencer les politiques peu favorables
OUTPUT 1.5 : les stratégies nationales d'accès aux facteurs de production notamment les semences, les produits vétérinaires et aliments bétail sont opérationnelles	1.5.1 : Organiser un plaidoyer pour l'actualisation de la politique des services de conseil agricole (l'encadrement au besoin des producteurs et de services d'appui aux sous-secteurs de l'élevage et de transformation des produits agricoles, mise en marché)
Output 1.6 : Les politiques sectorielles notamment le PSDSA sont mises en œuvres, suivies et évaluées suivant le cadre institutionnel consensuel	-
Outcome 2 : Les politiques, lois et textes relatives au développement des EFP sont mieux appropriés et connaissent une meilleure application	
Output 2.1 : Les connaissances des acteurs du secteur agricole sont améliorées par rapport aux politiques et lois favorables/propices au développement des EFP	-
Output 2.2 : Des décrets d'application des lois relatives au secteur agricole et favorables aux EFP sont pris et/ou exécutés	2.2.2 : Faire la veille pour l'application des décrets et arrêtés qui seront pris par rapport au code pastoral, code foncier, la LOA, la stratégie de conseil agricole, Loi sur l'interprofession, etc. 2.2.3 : Organiser la veille pour accélérer le processus de vote des lois (le code pastoral, la LOA en cours, code d'élevage, Loi sur l'interprofession)

<p>Output 2.3 : la visibilité des faitières stratégiques est améliorée</p>	<p>2.3.1 : Editer des documents (recueil de textes, documents de postions, plaquettes, bulletins, etc.)</p> <p>2.3.2 : Organiser des émissions radios et télévisions sur les enjeux du secteur</p> <p>2.3.3 : Organiser des conférences de presses</p> <p>2.3.5 : Assurer la couverture médiatique des activités des faitières stratégiques</p> <p>2.3.6 : Assurer la capitalisation des plaidoyers conduits et autres activités des faitières</p>
<p align="center">Outcome 3 : Les politiques agricole et pastorale sont propices aux potentiels économiques des femmes et jeunes paysan (nes)</p>	
<p>Output 3.1 : Le genre est pris en compte dans la mise œuvre du PSDSA / PNIASAN et les plaidoyers des faitières stratégiques (PNOPPA, FUPRO, SYNPA, ANOPER)</p>	<p>3.1.3 : Faire la veille pour une meilleure prise en compte ou respect du genre dans les documents, projets/programmes et politiques agricoles</p> <p>3.1.4 : Veiller à la prise en compte du genre dans les plaidoyers des OSP</p>
<p>Output 3.2 : Les politiques agricoles sont favorables à l’insertion et au maintien des jeunes dans la profession.</p>	<p>3.2.2 : Organiser la veille pour l’implication des OSP dans l’élaboration des projets / programmes d’insertion des jeunes dans le secteur agricole pour une meilleure valorisation des connaissances paysannes/endogène</p> <p>3.2.3 : Faire la veille pour la mise en œuvre de la politique d’insertion et le maintien des jeunes dans le secteur Agricole</p>
<p align="center">Outcome 4 : La résilience face au changement climatique et la capacité entrepreneuriale des EFP sont renforcées et leur productivité est améliorée</p>	
<p>Output 4.1 : la résilience des EFP face aux changements climatiques est renforcée.</p>	<p>4.1.2 : Améliorer l’accès des EFP aux connaissances et innovations climato sensibles développées par la recherche</p> <p>4.1.3 : Renforcer les capacités/connaissances des EFP sur les mesures d’atténuation des effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles</p>
<p>Output 4.2- des mesures préventives face aux catastrophes naturelles sont prises par les autorités compétentes</p>	<p>4.2.2 : Exécuter le plan de plaidoyer pour la mise en place de mesures préventives</p> <p>4.2.3 : Veiller au respect des mesures préventives retenues</p>
<p>Output 4.3 : L’observatoire de suivi de la dynamique des EFP est fonctionnel</p>	<p align="center">-</p>
<p>Output 4.4 : Les capacités entrepreneuriales des EFP sont renforcées</p>	<p>4.4.2 : Organiser des sessions de formation au profit des EFP (voir Université paysanne)</p> <p>4.4.3 : Sensibiliser les EFP sur la nécessité de la transformation des EFP par la mécanisation agricole (facilité l'accès aux matériels et</p>

	équipement agricoles)
Output 4.5 : la dynamique de la gestion apaisée de la mobilité du bétail est renforcée	4.5.3 : Faire la veille pour le respect des couloirs de passage tracés par PAFILAV 4.5.4 : Assurer l'assistance juridique des membres

III- POINT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES PROGRAMMEES

Au cours de l'année 2019 et premier trimestre 2020, d'importantes activités ont été réalisées par la PNOPPA et ses quatre organisations impliquées dans la mise en œuvre du Programme. Le point de ces réalisations se présente ci-après par outcome.

3.1. Point de la mise en œuvre des activités de l'outcome 1

Output 1.1 : La gouvernance et le membership des OSP faitières sont améliorés par rapport à leur fonctionnement et à leur rayonnement institutionnel

- **Organiser régulièrement des concertations avec la base (redevabilité)**

La PNOPPA a organisé du 18 au 20 mars 2019 à l'Hôtel Princesse à Bohicon une session de redevabilité et d'évaluation des services rendus aux membres à Bohicon. Au-delà de ses actions qui impactent le fonctionnement des exploitations familiales agricoles, la PNOPPA a aussi pour rôle de rendre des services de qualité aux membres. C'est dans ce cadre qu'a été organisée la dite session qui a connu la participation effective de trente (30) personnes dont sept (07) femmes représentants de toutes les organisations membres. Les recommandations issues de cette session se portent sur l'élaboration d'un nouveau plan de communication opérationnel incluant la redevabilité ; la Capitalisation des acquis des membres de la PNOPPA ; le renforcer la mobilisation des fonds propres pour le fonctionnement de la PNOPPA ; l'intensification des actions de suivi relative à la mise en œuvre des politiques, lois et textes pris dans le secteur agricole ; et le renforcer du suivi de la mise en œuvre des projets/programmes.

Au niveau de la SYNPA, il a été question de faire le bilan de la mandature 2016-2018 aux représentants des 12 départements en AGOE (Assemblée Générale Ordinaire Elective). A cet effet les activités menées au cours des trois dernières années ont été présentées, de même que les ressources mobilisées par année auprès des partenaires.

En ce qui concerne l'ANOPER, l'année 2019 a été marquée par l'organisation des tournées des élus de l'ANOPER à la base pour rencontrer les membres des UCOPER. L'objectif de ces rencontres est de :

- faire le point à mi-parcours avec les leaders d'éleveurs de la transhumance, campagne 2018-2019, s'engager afin de prévenir les conflits entre éleveurs et agriculteurs.
- Echanger avec les élus et membres des UDOPER et UCOPER sur les dispositions à prendre pour la réussite de la tenue de l'assemblée générale de l'ANOPER prévue pour le 28 mars 2019.
- Sensibiliser les élus et membres des structures à se conformer aux textes réglementaires de l'ANOPER et à la mobilisation des ressources propres de l'organisation.

Les concertations se sont déroulées dans les communes de Toffo, Allada, Ouidah (**Atlantique-Littoral**) ; Come, Aplahoue (**Mono-Couffo**) ; Abomey, Dassa-Zoumé (**Zou-Collines**) ; Kétou (**Plateau**) ; N'Dali, Kandi (**Borgou-Alibori**) et Djougou ; Ouassa-Pehunco (**Atacora-Donga**).

- **Renforcement de la relation entre recherche et OSP**

En réponse à la faible productivité et au faible rythme de croissance de la production aussi bien végétale, animale qu'halieutique liés notamment à l'inadéquation entre la demande et l'offre de recherche agricole, il a été initié au bout du semestre, deux (02) séances d'échanges avec la recherche. Avec pour interlocuteurs une douzaine (12) de spécialistes de domaines divers, ces échanges ont permis à la FUPRO-BENIN d'exposer les contraintes vécues par les producteurs du réseau qui portaient l'amélioration de l'accès et l'utilisation des semences de qualité. A ces deux séances s'ajoute celles relative à la mise en place d'un partenariat pour l'amélioration de l'accès des producteurs aux semences plants de Jatropha pour la production de bio-carburant.

- **Renforcement des capacités des organisations paysannes (OP) communales à jouer efficacement leur rôle dans le comité de gestion de FADeC Agriculture et autres (ATDA, CNOS, CCOS)**

Bien que l'ensemble de nos communes soient rurales et que le modèle de croissance du pays repose sur l'agriculture, il est noté que les ressources affectées à l'agriculture à travers le fonds FADeC Agriculture souffrent d'une utilisation optimale. En réponse à ce constat, la FURPO-BENIN s'est vue investie de l'obligation de renforcer les capacités des OP communales sur le Fonds FADeC Agriculture. A la suite de celles réalisées en 2018, des séries de renforcement de capacités ont permis de former vingt-cinq (25) Unions Communales de Producteurs (UCP) des départements de l'Atacora, Donga, Colline, Zou sur le mécanisme de fonctionnement dudit Fonds et les obligations des producteurs. Au total 308 représentants de 25 OP dont 78 femmes ont pris part aux dites sessions.

A l'instar des résultats obtenus au cours de la première étape, ces rencontres communales ont révélé la pertinence de l'activité car les UCP et les Unions communales filières ont pris la résolution de mieux s'appropriier ces fonds et d'anticiper de véritables plans et programmes capables d'assurer leur pleine participation aux creusets communaux pour la mise en œuvre d'une stratégie territoriale en adéquation avec les besoins des producteurs. Les actions essentielles projetées par les UCP portent notamment sur la (i) l'appropriation et l'internalisation de son manuel de procédures, et (ii) une meilleure participation aux sessions de planification des actions pour l'animation du FADeC Agriculture organisées par les mairies.

- **Participer aux diverses réunions nationales**

L'année 2019 marque la deuxième et la dernière année de la mise en œuvre de la phase 2 du programme AP-OSP. Conformément à la stratégie de mise en œuvre du Programme, il est prévu l'organisation de deux Comités d'Orientation et de Suivi par an. C'est dans ce cadre que la PNOPPA a organisé le premier COS du Programme AP-OSP le 13 juin 2019 à l'INFOSEC à Cotonou. Au cours de cette session, il a été question de voir depuis le dernier COS, le niveau de mise en œuvre des activités sur le plan physique et financier ainsi que les résultats obtenus de par les actions de plaidoyer développées. La session a été également l'occasion de recevoir des informations et d'échanger sur l'évolution des travaux relatifs à l'élaboration du nouveau programme devant succéder au programme AP-OSP.

- **Participer aux rencontres régionales et inter faitières**

Au titre des rencontres inter faïtières, plusieurs activités ont été réalisées. En effet pour s'assurer de la prise en compte des intérêts des exploitations paysannes dans le document de l'avant-projet de LOASAN, la PNOPPA a organisé un atelier d'amendement dudit document avant la tenue de l'atelier de validation. Cette rencontre a regroupé toutes les faïtières d'Op existantes au Bénin et a débouché sur une série de propositions d'amendements qui ont été défendues par les représentants des producteurs lors de l'atelier de validation.

Ensuite il y a la participation aux ateliers de réflexion et d'élaboration du nouveau programme AP-OSP. Les divers ateliers entrant dans ce cadre ont été organisés par le cabinet Cosinus Conseil en charge d'élaborer le Prodoc du nouveau programme qui doit démarrer en janvier 2020.

Enfin la PNOPPA a participé à d'autres rencontres inter faïtières dans le cadre activités de renforcement de capacités organisées par le Cabinet DAVES sur la prévention et la détection de la fraude dans les organisations et Swisscontact sur le cadre de résultat de la Coopération Suisse au Bénin.

Par rapport à l'ANOPER, le premier semestre 2019 a été marqué par la participation aux ateliers d'évaluation de l'AP-OSP et de planification de la nouvelle phase de l'AP-OSP ; à la réunion du Réseau Bilital Maroobe à Kébbi au Nigéria sur la préparation de la rencontre transfrontalière sur la transhumance et à Ouagadougou au Burkina-Faso sur la filière bétail viande ; à la cérémonie de lancement du livre sur l'Etat des ressources Génétiques Animales Africains à Nairobi au Kenya.

- **Renforcement des capacités en équipements et matériels roulant des faïtières**

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail au sein de la FUPRO-BENIN, les facilitations de la PNOPPA et les échanges avec la Coopération Suisse ont permis d'accélérer le processus d'acquisition du véhicule prévu pour être acheté au profit de la FUPRO-BENIN. Le véhicule est acquis par la DDC, il reste les formalités d'enlèvement.

- **Organiser régulièrement les rencontres statutaires**

Au cours de la période et conformément aux textes statutaires, la PNOPPA a tenu des réunions statutaires. Au total, 3 réunions du CA, et 4 réunions du Bureau Exécutif.

Les points les plus importants débattus se résument comme suit : (i) le niveau de mise en œuvre des activités de 2018 ; (ii) l'audit des comptes de la PNOPPA ; (iii) l'organisation de l'assemblée générale ordinaire et électorale ; (iv) les difficultés liées au recouvrement des cotisations et (v) les divers.

Globalement, les diverses préoccupations abordées au cours de ces différentes sessions visent une amélioration de la gouvernance au sein de PNOPPA et une amélioration du niveau de mobilisation des ressources propres ainsi que le renouvellement des membres du Conseil d'Administration. A l'issue des différentes réunions statutaires un nouveau Conseil d'Administration a été élu pour un mandat de cinq ans. Aussi convient-il de noter que des recommandations ont été formulées et des décisions ont été prises. Le taux d'application des décisions/recommandations issues des réunions statutaires (CA, BE) tenues est de 100%.

La Synergie Paysanne a tenu des réunions statutaires. Au total, 2 **réunions du CA**, 2 **Séances de Contrôle interne CNC** et 24 **réunions statutaires départementales**. Les points les plus importants débattus se résument comme suit : (i) les élections départementales et l'assemblée générale nationale élective, (ii) les difficultés liées au recouvrement des cotisations, (iii) l'audit des comptes de SYNPA ; (iv) le niveau de mise en œuvre des activités de 2019 de la synergie paysanne ; (v) les difficultés liées à la circulation de l'information ; (vi) le défi de la diversification des sources de ressources propre ; et (vii) les perspectives. La FUPRO quant à elle a organisé trois (3) réunions du bureau exécutif (BE) et quatre (4) réunions du d'administration (CA). Au niveau de l'Association Nationale des Femmes Agricultrices (ANAF) deux sessions ordinaires du bureau exécutif (BE), une session ordinaire du conseil d'administration (CA) ont été tenues.

Les décisions issues de ces sessions concernent notamment la validation du rapport exercice 2018 et du plan d'action 2019, la poursuite des négociations avec les partenaires techniques et financiers à travers l'élaboration et la soumission de projets suite à des appels à proposition, l'encouragement des membres à se faire enregistrer à la préfecture et à développer des initiatives pour davantage d'actions envers la base, la validation des résultats à mi-parcours.

Conformément à ses textes statutaires, l'ANOPER a tenu des réunions statutaires. Au total, 3 réunions ont été organisées pour une prévision de 9. Spécifiquement, une Assemblée Générale Ordinaire et deux réunions du Bureau Exécutif ont été organisées au cours du semestre. Les deux réunions ont permis aux membres du bureau exécutif de faire le point des différentes missions auxquelles les membres de l'ANOPER ont participé ainsi que les points des conflits enregistrés. Ce fut également l'occasion pour les élus de l'ANOPER de faire le point du suivi de la campagne de vaccination et de la mobilisation des ressources propres.

En ce qui concerne l'Assemblée Générale, elle a permis de présenter le bilan moral de l'ANOPER marqué par une légère amélioration des cotisations annuelles des membres, de présenter les activités réalisées assorties du rapport financier et des perspectives.

- **Salaires et charges salariales**

Grâce à cette ligne la PNOPPA a pu financer le paiement des salaires et des charges salariales d'une partie de son personnel. Cette prise en charge contribue énormément au maintien d'un personnel permanent et à la mise en œuvre des activités des activités.

- **Renforcer la gestion administrative, financière et comptable des faitières (nouvelle version Perfecto, formation)**

La mise en œuvre de cette activité a démarré par la publication dans le journal le Matinal n°5350 du 12 juin 2018. La sélection du prestataire devant fournir les services relatifs à l'installation et à la formation de la nouvelle version de Perfecto a été faite. Cependant les actions de formation sont toujours en cours pour permettre aux comptables des OP d'atteindre un niveau élevé de maîtrise du nouveau logiciel comptable.

Tableau 2 : Répartition des réunions statutaires

Structure	Nombre sessions AG		Nombre sessions CA		Nombre sessions BE		Contrôle/Surveillance		Total	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
ANaF	1	1	2	2	3	3	1	1	7	7
ANOPER	1	1	2	0	6	4	1	1	10	6

FUPRO	1	2	4	4	4	4	1	1	10	11
SYNPA	0	0	2	2	24	24	2	2	28	28
PNOPPA	1	1	3	3	4	4	1	1	9	9
Total	1	1	8	6	38	33	2	2	64	61

Source : PNOPPA et OP membres, juin 2020

Au total sur 64 réunions statutaires prévues, 61 ont été effectivement tenues. Les points les plus importants débattus se résument comme suit : (i) le renouvellement des organes dirigeants de certaines faïtières d'Op, (ii) le niveau de mise en œuvre des activités de 2019; (iii) l'audit des comptes ; (vi) les difficultés liées à la circulation de l'information ; (v) les difficultés liées au recouvrement des cotisations ; (vi) le défi de la diversification des ressources propre ; et (vii) les perspectives.

A l'issue des différentes réunions statutaires, des recommandations ont été formulées et des décisions ont été prises. Le taux d'application des décisions/recommandations issues des réunions statutaires tenues est de 100% en moyenne par OP.

Tableau 2 : Répartition des membres formés

THEMATIQUES	ANaF		ANOPER		FUPRO		SYNPA		PNOPPA		ENSEMBLE	
	Total	Femme	Total	Femme	Total	Femme	Total	Femme	Total	Femme	Total	Femme
Formation autour du plaidoyer contre UPOV 1991							99	24			99	24
Formation des EFP sur les mesures d'atténuation des effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles							41	12			41	12
Formation des formateurs sur les nouveaux outils et démarches de suivi des exploitations.					24	7					24	7
Formation sur le mécanisme de fonctionnement du FADeC Agriculture					308	78					308	78
Total	0	0	0	0	332	85	140	36	0	0	472	121

Source : PNOPPA et OP membres, juin 2020

Au total, le taux d'exécution physique de l'output 1.1 au 31 mars 2020 est 100,52% pour une prévision de 100%. Ces réalisations ont porté le taux de tenues des rencontres statutaires à 95,08% (58 sur 61 prévues) pour une cible de 100% avec un taux moyen de mise en application des décisions de 100%. En outre, un audit administratif, comptable et financier a été réalisé et 3 acteurs (contre 4 prévus) sur 5 du secteur agricole connaissent la faïtière à travers ses activités et services rendus. En ce qui concerne les formations, 472 personnes ont suivi divers types de formation dont 121 femmes.

Output 1.2 : La mobilisation des ressources internes des OSP est améliorée

- ***Suivre la mise en œuvre des mécanismes de mobilisation retenue***

Le niveau de mobilisation de ressources propres est un indicateur qui renseigne sur la qualité du membership d'une organisation. Pour cela la PNOPPA a élaboré avec l'appui de la Coopération suisse un document de stratégie de mobilisation de ressources par la PNOPPA et ses Op membres. Des mécanismes de mobilisation de ressources propres ont été retenus par chaque Op pour sa mise en œuvre. C'est pour s'assurer du niveau de mise en œuvre de ces mécanisme que la PNOPPA a effectué une mission de suivi auprès des OP faïtières impliquées dans la mise en œuvre du Programme AP-OSP.

Synergie Paysanne face au défi permanent de mobilisation de ressource a élaboré sa stratégie de mobilisation de ressource assortie de mécanismes précis de mobilisation. Le suivi de la mise en œuvre des mécanismes de mobilisations retenus a débuté avec la mise en en place de quelques outils de suivi et la formation des animateurs à leur utilisation. En effet, pour la mobilisation de ressource SYNPA dispose aujourd'hui d'un compte unique mobile money sur lequel les membres qui voudraient s'acquitter de leur cotisation envoient leur dû et l'animateur se charge de renseigner la fiche de suivi conçue à cet effet qu'il envoie au secrétariat permanent pour le point financier et l'actualisation du registre des membres. Ce nouveau dispositif mis en place a montré son efficacité et mérite d'être renforcé.

Nourrissant l'ambition d'accélérer le rythme de mobilisation de ressources et au regard de l'analyse de l'environnement politique, socio-économique, la FUPRO-BENIN a initié depuis fin 2017 le projet de mise en place d'un centre de prestation de services non économiques qui puisera dans sa longue et riche expérience d'accompagnement du monde paysan. Pour s'assurer d'une entière prise en compte des aspirations des différentes composantes opérationnelles du centre CIFCA, la mission réalisée du 24 au 28 avril 2019 en plus de permettre de partager le projet de texte statutaire, a permis de mieux communiquer sur la raison d'être et les services clé que le CIFCA se propose d'offrir. Les défis pour la concrétisation de ce centre portent sur l'élaboration d'un plan de développement du centre CIFCA qui sera le fruit d'une large concertation répondant aux besoins des acteurs du monde agricole pour une amélioration significative du service d'appui conseil considéré comme un facteur majeur pour l'amélioration des moyens d'existence des exploitants agricoles. Pour cela les actions suivantes s'érigent au rang des priorités :

- Effectuer une étude de marché sur la faisabilité du centre devant conduire à son plan de développement ;
- Concevoir le catalogue des services du Centre ;
- Installer les unités de prestation de proximité (UPP) avec des Agences Départementales de Prestation (ADP) qui ont pour principal rôle la coordination des UPP et la recherche de marché pour le centre.

Par ailleurs les efforts déployés pour la mobilisation des ressources au cours du semestre1 portent essentiellement sur les cotisations statutaires, la location de salle, l'impression des cartes de bénéficiaires.

Les efforts déployés par ANAF pour le compte de l'année 2019 et du premier trimestre 2020 ont permis de mobiliser un total respectif de FCFA 10 620 831 et de FCFA 2 367 633 soit FCFA 12 988

464 de ressources propres pour une prévision annuelle de FCFA 10 000 000, soit un taux de mobilisation d'environ 129,88%.

Dans le souci de se donner les moyens d'être à la hauteur des attentes de ses membres en disposant des ressources matérielles et financières qui lui permettront d'accomplir ses missions l'ANOPER a tenu une réunion le 04 juin 2019 qui a connu la participation des membres du Bureaux Exécutifs des UDOPER Borgou-Alibori, Atacora-Donga, Zou-Collines et ceux de l'ANOPER pour échanger entre eux sur les mécanismes mis en place pour la mobilisation des ressources propres . Au terme de cette réunion ils ont analysé les résultats de la mobilisation des ressources propres au premier trimestre 2019, identifié les difficultés rencontrées et sont convenus d'une harmonisation de la stratégie de mobilisation des fonds au niveau du réseau ANOPER.

Ainsi, au 31 mars 2020, le taux d'exécution physique de l'output 1.2 est de 101,48% pour une prévision de 100%.

Output 1.3 : La nomenclature des métiers agricoles est élaborée et prise en compte dans l'avant-projet de la LOA

- ***Diffuser le document de nomenclature des métiers agricoles***

Dans le cadre de l'élaboration de la Loi d'orientation Agricole (LOA), la PNOPPA a prévu travailler de concert avec le Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche pour que le processus de l'élaboration de la nomenclature des métiers agricoles aboutisse afin de permettre sa prise en compte dans les disposition de la LOA. La validation dudit document a eu lieu au cours de l'année. Pour une large diffusion du document auprès des professionnels du secteur agricole, la PNOPPA a édité 1000 exemplaires de celui.

Ainsi, au 31 mars 2020, le taux d'exécution physique de l'output 1.3 est de 100% pour une prévision de 100%.

Output 1.4 : les stratégies nationales d'accès aux facteurs de production notamment les semences, les produits vétérinaires et aliments bétail sont opérationnelles

- ***Exécuter les campagnes de plaidoyers pour actualisation /amélioration des politiques sur plusieurs thématiques***

A ce niveau, pour cette année 2019 suite au plaidoyer mené et réussi contre l'adhésion du Bénin à l'UPOV en 2019, à la mobilisation de la base de SYNPA autour du plaidoyer contre UPOV 1991 à travers trois ateliers de formation. Soit deux à Bohicon et un à Parakou tenant compte de la répartition des membres de SYNPA sur le plan national. A cet effet certain membre se sont remémorés la lutte et d'autres découvraient au cours de l'atelier tout le bien que SYNPA faisait au monde paysan et a permis de rebondir sur ce que devrait être le syndicalisme et par la même occasion améliorer le membership. Au total quatre-vingt-dix-neuf (99) participants dont vingt-quatre (24) femmes se sont vu mobilisés autour du plaidoyer contre l'UPOV 1991. Au terme des travaux on retient que SYNPA doit aller plus souvent à la base pour faire part des actions menées ceci permettra aux membres de mieux s'imprégner de tout ce qui se fait par SYNPA aux fins de susciter des adhésions et par ricochet améliorer les ressources propres issues des cotisations des membres.

En vue de rendre plus opérationnelles les stratégies nationales d'accès aux facteurs de productions, à la suite des plaidoyers menés en 2018, la FUPRO a ciblé un domaine : la politique en matière de semence. A cet effet, un atelier de partage de la position des OP sur la politique semencière a été organisé. Malgré les différents bouleversements institutionnels intervenus depuis 2016, la politique nationale en matière de semence est restée quasi statique. C'est pour cela que pour rendre les stratégies nationales d'accès aux facteurs de productions véritablement opérationnelles, des réflexions en groupe de travail ont été initiées. En 2018, les groupes de réflexions ayant regroupé la Direction de la Production Végétale du MAEP, Fédération Nationale des Producteurs de Semence du Bénin (FNPS), des Spécialistes Démarche Qualité (UPADI), un plan de plaidoyer a été élaboré autour du problème central « Faible taux d'utilisation des semences améliorées ». Autour de ce thème, les actions devant guider le processus plaidoyer portent sur la Mise en place des Instruments et organes de gestion de la filière semence au Bénin. Les démarches menées au titre de l'exécution desdits plans sont déjà porteuses de quelques fruits : la création du Comité National de Semence Végétale (CNSV).

Toujours dans le cadre campagnes de plaidoyers pour actualisation /amélioration des politiques, les élus de l'ANOPER ont eu des rencontres avec les directeurs départementaux de L'Agriculture de l'élevage et de la pêche du Borgou et de l'Alibori dans le cadre de la bonne organisation de la campagne de Vaccination des bovins dans les deux départements.

- ***Organisation des Rencontres Internationales de Courts Métrages pour l'Agriculture (RICMA)***

Les RICMA constituent événement par excellence de lobbyings à l'endroit des privés et de plaidoyer auprès des pouvoirs publics et à l'endroit des PTF. Pour le compte du 1er semestre 2018 et en prélude à la tenue de l'événement prévu pour le mois de septembre 2018, la note conceptuelle et des TdR ont été élaborés ; suivi de l'identification des partenaires techniques et financiers, des personnes ressources et autres acteurs importants pour l'événement. Les ressources déjà mobilisées sur les prévisions de 60.877.000 s'élèvent à 36.236.000 dont 69% de contribution de la DDC. Les 31% proviennent de Helvetas, de la GIZ/ProCIVA et de la FUPRO-BENIN. Les contributions d'Enabel, du ROPPA, des Mairies d'Abomey et de Bohicon sont toujours en attente.

Le taux de réalisation physique de l'output 1.4 est de 90% contre une prévision de 100%

Output 1.5 : Les services d'appui conseil aux EFP sont mieux adaptés et tiennent compte de leurs typologies

- ***Organisation d'un plaidoyer pour l'actualisation de la politique des services de conseil agricole/ Partage du contenu de la Nouvelle stratégie de Conseil Agricole***

Pour mieux prendre en compte les réalités actuelles et poser des orientations susceptibles de garantir la durabilité de l'efficacité du conseil agricole, la FUPRO Bénin et les autres organisations réunies au sein de leur plateforme, la PNOPPA entendent donc contribuer aux réflexions sur la relecture de la stratégie nationale de mise en œuvre du conseil agricole aux côtés de l'Etat. Organisé en collaboration avec la DQIFE et avec la participation active des acteurs opérant (31) dans le conseil agricole, cet atelier a permis de reconnaître le rôle majeur que jouent les organisations paysannes en matière de diffusion du conseil agricole de qualité. Faisant suite aux activités de plaidoyer menées en 2018, il a été procédé à l'adoption le 11 juillet 2018 en conseil des ministres de la nouvelle génération de la stratégie nationale de conseil agricole dont

l'une des innovations est l'institution d'un mécanisme d'agrément. A la suite de la SNCA 2, il a été pris des arrêtés pour l'institution du comité en charge de la délivrance d'agrément. Il s'avère donc nécessaire de partager le contenu de la Nouvelle stratégie de Conseil Agricole notamment les préoccupations relatives à l'agrément. C'est pourquoi, il a été organisé du 22 au 23 avril 2019 cet atelier qui a permis de (i) de mettre en exergue les raisons justifiant la nécessité de la mise en place d'un mécanisme d'agrément ; (ii) partager et expliquer les arrêtés portant mise en place, attribution et fonctionnement du comité en charge de la délivrance.

Ont pris part 18 producteurs dont 3 femmes issus des 12 départements du Bénin. Les nouvelles exigences notamment celles relatives au mécanisme d'agrément obligent les potentiels prestataires dont la FUPRO-BENIN à prendre les dispositions pour s'y conformer. C'est à cet effet que la FURPO-BENIN a donc fait les diligences nécessaires pour le dépôt de ses dossiers au MAEP pour étude. Ce mécanisme d'agrément introduit dans la SNCA se révèle prioritaire pour assurer de la qualité des services offerts par divers prestataires aux exploitations agricoles et permettra aux ATDA et aux DDAEP de mieux coordonner et suivre les actions menées dans ce sous-secteur.

- **Renforcement du dispositif paysan du conseil agricole mise en œuvre par la FUPRO prenant en compte la CIR**

Fort de son expérience en matière de conseil agricole, la FUPRO-BENIN ambitionne étendre son dispositif et créer un pool d'expertises prenant en compte les besoins émergents en matière de conseil agricole sur l'ensemble du territoire national. A cette fin il a été organisé la formation du réseau des formateurs départementaux de la FUPRO sur les nouveaux outils et démarches de suivi des exploitations.

Organisée avec l'appui de la GIZ, du financement de la régie REPASOC, l'IFDC, les séances de renforcement de capacité ont permis de (i) assurer l'appropriation, par les conseillers départementaux, de la boîte actualisée d'outils de conseil agricole en l'occurrence les outils GDT/ACC et les outils d'aide à la décision ; et de (ii) créer des pools départementaux de formateurs en conseil agricole.

Les 24 conseillers formés dont 7 femmes se sont engagés à se mettre entièrement au service de leur département pour la formation des animateurs/conseillers de leur ressort et à faciliter dans leur zone respective la mise en œuvre des mesures GDT/ACC.

Au total, de 2019 au 1^{er} trimestre 2020, le taux d'exécution physique des activités programmées dans le POA pour le compte de l'outcome 1 s'est établi à **98,40%** pour une prévision de **100%**.

Tableau 3 : Taux d'exécution de l'outcome 1 au 31 mars 2020

Output/Outcome	Taux d'exécution physique (%) au 31 mars 2020	Prévision (%) au 31 mars 2020	Ecart au 31 mars 2020
Output 1.1	100,52	100,00	+0,52
Output 1.2	101,48	100,00	+1,48
Output 1.3	100,00	100,00	00,00
Output 1.4	90,00	100,00	-10,00
Output 1.5	100,00	100,00	00,00

Output 1.6	00,00	00,00	00,00
Outcome 1	98,40	100,00	-1,60

Source : PNOPPA et OSP membres, juin 2020

3.2. Point de la mise en œuvre des activités de l'outcome 2

Output 2.1 : Les connaissances des acteurs du secteur agricole sont améliorées par rapport aux politiques et lois favorables/propices au développement des EFP

- ***Faire la veille pour l'application des décrets et arrêtés qui seront pris par rapport au code pastoral, code foncier, la LOA, la stratégie de conseil agricole, Loi sur l'interprofession, etc.***

C'est une activité qui s'étend sur toute la durée de la phase 2 et qui est subdivisée en plusieurs sous activités. Au cours de l'année passée, la PNOPPA a eu des séances avec le DLROPEA et des rencontres avec le Ministre de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche par rapport à l'accélération de la prise des décrets d'application relatifs au code pastoral et au code foncier révisé. Mais tout portait à croire que pour les différentes autorités rencontrées, le plus important d'abord même après le vote de ces textes par le parlement, c'est la promulgation des lois par le Chef de l'Etat. La Cour Constitutionnelle ayant rendu la décision de conformité de la Loi voté par rapport à la constitution le 28 mars 2019, la promulgation du Code pastoral par le Chef de l'Etat le 23 avril 2019. Vu l'importance de cette loi pour les communautés à la base, la PNOPPA a entrepris au cours du semestre une tournée auprès des élus locaux des communes touchées par le phénomène de la transhumance et du pastoralisme pour les sensibiliser par rapport aux dispositions du Code.

L'ANOPER a pris part à l'atelier de lecture et amendement de l'avant-projet de la loi d'Orientation Agricole, de la Sécurité Alimentaire et nutritionnelle à Cotonou. Cette participation a permis à l'ANOPER de veiller sur les aspects relatifs au pastoralisme et à la transhumance qui doivent être pris en compte conformément aux dispositions du code pastoral. Au cours de la même période, une proposition de deux décrets d'application du code pastoral a été faite par ANOPER ; une veille pour l'application effective de ces décrets est en cours.

Par rapport à la Loi sur les organisations interprofessionnelles agricoles, les différentes actions de plaidoyer engagées ont permis de montrer au gouvernement l'importance de cette loi pour la gouvernance des filières et par ricochet la transmission du projet de loi au parlement pour son vote.

En résumé, les activités réalisées en lien avec cet output ne sont pas dans la planification de base. Par conséquent, elles ne sont pas prises en compte dans la détermination des taux d'exécution au titre de la période.

Output 2.2 : Des décrets d'application des lois relatives au secteur agricole et favorables aux EFP sont pris et/ou exécutés

- ***Organiser la veille pour accélérer le processus de vote des lois (le code pastoral, la LOA en cours, code d'élevage, Loi sur l'interprofession)***

L'atelier de dialogue public-privé organisé par la PNOPPA pour échanger sur les stratégies à développer pour accélérer le vote des Lois et qui a enregistré la participation du Ministre de

l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, du Directeur de Cabinet du MAEP, du DLROPEA, du DG du FNDA et de son Directeur des opérations a permis de faire accélérer de façon significative un certain nombre de chantiers au cours de 2019. La validation de l'avant-projet de la Loi d'Orientation Agricole, de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (LOASAN) est intervenue les 2 et 3 avril 2019. Tandis que le code pastoral dont le vote est déjà intervenu depuis le 3 juillet 2018 a été déclaré conforme à la constitution par la Cour Constitutionnelle suivant sa décision DCC 19-110 du 28 mars 2019, et promulgué par le Chef de l'Etat le 23 avril 2019. Lorsqu'on sait que ces deux textes de lois sont initiés par les Organisations paysannes dans le cadre du Programme AP-OSP, on peut déduire que les objectifs du Programme sont dans une certaine mesure atteints.

En somme, le taux de réalisation physique des activités planifiées pour l'output 2.2 est de 95,00% pour une prévision de 100%.

Output 2.3 : la visibilité des faitières stratégiques est améliorée

- ***Editer des documents (recueil de textes, documents de positions, plaquettes, bulletins, etc.)***

Un nouveau numéro du magazine d'information de la PNOPPA a été publié. Ce numéro a été tiré à 1000 exemplaires et diffusé aux OP, à leurs membres et aux partenaires stratégiques de la PNOPPA. Ce numéro a été essentiellement consacré à la dernière Assemblée générale électorale de la PNOPPA. D'autres sujets d'actualité du secteur relatifs à l'évolution des chantiers de plaidoyer ont été aussi abordés afin de permettre aux membres de la PNOPPA d'être au même niveau d'information.

- ***Organiser des émissions radios et télévisions sur les enjeux du secteur***

L'Assurance Mutuelle Agricole du Bénin (AMAB) est une organisation à caractère mutualiste qui se positionne dans le domaine de l'assurance agricole et constitue de ce fait une expérience originale dans l'univers des compagnies d'assurances opérant au Bénin et même dans l'espace francophone subsaharien. A sa création, elle comptait environ un millier d'adhérents. Le défi à relever est bien grand car il s'agira d'initier une nouvelle culture au niveau des producteurs agricoles qui méconnaissaient ou étaient méfiants vis-à-vis des produits d'assurance.

Grâce à la fonction de mutualisation des risques et de compensation des dommages qu'elle devrait exercer, l'AMAB devrait contribuer à la sécurisation des producteurs agricoles et au développement du secteur. Son fonds d'établissement est de 800 millions.

Mais eu égard aux nouvelles dispositions de la Conférence Internationale des Marchés d'Assurance (CIMA), le fonds d'établissement des institutions d'assurance agricole doivent passer à 3 milliard au plus tard le 31 mai 2019 au risque de voir leur agrément retiré. Vu que du côté de l'Etat aucune disposition n'est entrain d'être prise par rapport à l'échéance de cette date fatidique, la PNOPPA a organisé une émission radio-télévisée pour interpeller l'Etat sur le danger que constitue le retrait de l'agrément pour l'AMAB et ses conséquences sur les producteurs agricoles.

- **Actualisation et animation des sites web des faitières**

Depuis la création du site Web, la plus part des publications faites portent sur les actions de la FUPRO centrale. Les actions des membres territoriales, des membres filières sont jusque-là restées très peu visibles sur le site Web qui pourtant est reconnu comme un excellent outil d'amélioration de la communication. Pour corriger ce déficit communicationnel, un contrat a été établi en vue de l'actualisation du site web prenant en compte une fenêtre de visibilité pour chacune des 24 OP membres du réseau FUPRO-BENIN. Au titre de la mise en ligne, 18 publications faites sur le site Web de la FUPRO-BENIN avec 4350 visites enregistrées. Sur la chaîne youtube, une publication pour 14 visites enregistrées. Au niveau de facebook, 10 publications pour 10 visites enregistrées.

Au titre de l'année 2018, le site WEB a été réalisé. L'ANaF-BENIN dispose d'un site WEB à l'adresse URL www.anafbenin.org. Au cours de la période, il s'agit donc d'animer le site. Des activités ont été couvertes par le journal le rural. Les activités suivantes n'ont pas été réalisées : il s'agit de l'organisation de conférence de presse. L'opportunité de leur réalisation au cours de l'année n'a pas été présentée à l'ANaF.

Au total, le taux de réalisation physique des activités planifiées pour l'output 2.3 est de 93,75% pour une prévision de 100%.

Globalement, au cours de l'année 2019 et du 1^{er} trimestre 2020, le taux d'exécution physique des activités programmées dans le POA pour le compte de l'outcome 2 s'est établi à **94,50%** pour une prévision de **100%** au 31 mars 2020.

Tableau 4 : Taux d'exécution de l'outcome 2 au 31 mars 2020

Output/Outcome	Taux d'exécution physique (%) au 31 mars 2020	Prévision (%) au 31 mars 2020	Ecart au 31 mars 2020
Output 2.1	00,00	00,00	00,00
Output 2.2	95,00	100,00	-05,00
Output 2.3	93,75	100,00	-6,25
Outcome 2	94,50	100,00	-05,50

Source : PNOPPA, juin 20120

3.3. Point de la mise en œuvre des activités de l'outcome 3

Output 3.1 : Le genre est pris en compte dans la mise œuvre du PSDSA / PNIASAN et les plaidoyers des faitières stratégiques (PNOPPA, FUPRO, SYNPA, ANOPER)

- **Faire la veille pour une meilleure prise en compte ou respect du genre dans les documents, projets/programmes et politiques agricoles**

Les femmes agricultrices jouent un rôle prépondérant dans la production agricole. Elles participent à tous les stades de la production vivrière. Malgré leur importance dans l'activité agricole, elles n'ont qu'un accès relativement limité aux ressources productives et aux services nécessaires aux exploitants agricoles.

Aussi une femme a-t-elle moins de chances qu'un homme d'être propriétaire d'un bien foncier ou de bétail, d'adopter de nouvelles technologies, d'avoir accès au crédit ou à d'autres services financiers, ou encore de bénéficier d'une formation ou de services de vulgarisation. Il arrive même que les femmes ne puissent pas décider en toute indépendance de leur emploi du temps.

Soucieuse de mieux appréhender cette réalité et les disparités qui existent entre les hommes et les femmes pour une meilleure prise en compte ou respect du genre dans les documents, projets/programmes et politiques agricoles, la PNOPPA a organisé un atelier qui a regroupé des femmes rurales ainsi que des spécialistes des enjeux liés à l'autonomisation des femmes au Bénin.

Une réunion du collectif des femmes ANOPER s'est tenue dans le cadre du renforcement de capacités des femmes membres du collectif sur l'andragogie, la gestion des activités génératrices de revenus et la compréhension de certains points d'actualité qui peut intéresser la promotion du genre en milieu pastoral. La session d'échange a ainsi porté sur

- l'organisation des sessions d'alphabetisation par l'association au profit des femmes;
- l'amélioration de la transformation du fromage GASSIRE afin de le rendre plus compétitif sur le marché national et régional ;
- la vulgarisation du contenu du code pastoral promulgué afin de permettre aux femmes d'éleveurs de s'en approprier,
- la notion de Résilience face au changement climatique pour ainsi amener nos femmes à adopter des pratiques face à ce phénomène dans la mise en œuvre des activités génératrices de revenu (transformation, petit élevage, maraîchage etc.)

La séance d'échange tenue le 07 juin 2019, a connu la participation de 25 femmes venues de toutes les UDOPER.

En synthèse, pour le compte de l'output 3.1, le taux d'exécution physique au 31 mars 2020 est de 100,00% pour une prévision de 100%.

Output 3.2 : Les politiques agricoles sont favorables à l'insertion et au maintien des jeunes dans la profession.

- ***Faire la veille pour la mise en œuvre de la politique d'insertion et le maintien des jeunes dans le secteur Agricole***

La question de l'insertion des jeunes a toujours été considérée dans de nombreuses stratégies et programmes de développement au Bénin. Cependant, les initiatives mises en œuvre ont connu très souvent des impacts mitigés, liés à leur caractère d'urgence et/ou leur genèse très souvent en rapport avec des crises économiques, sociales, politiques, environnementales et climatiques. En outre beaucoup d'opportunités et d'initiatives de financement pour les jeunes existent au niveau dans le secteur agricole. Malheureusement, celles-ci manquent de cohérence globale, sont peu connues par les concernés, difficilement accessibles ou ciblent peu les jeunes ruraux au sein des Exploitations Paysanne. C'est pour toutes ces considération que la PNOPPA a réalisé une mission de sensibilisation des ATDA sur la nécessité de la prise en compte des jeunes dans l'opérationnalisation des Plans Nationaux de Développement de Filière (PNDF) de leur territoire en encore avec les nouvelle orientations en cours dans le secteur.

Pour faciliter la prise en compte ou respect du genre dans les documents, projets/programmes, l'ANaF a participé à la stratégie de prise en compte du genre dans la mise en œuvre du volet amélioration de la productivité des spéculations promues par ACMA2. Ainsi, il faut 40% des femmes, 40% de jeunes et 20% des hommes dans les activités.

Globalement, au cours de l'année 2019 au 1^{er} trimestre 2020, le taux d'exécution physique des activités programmées dans le POA pour le compte de l'outcome 3 s'est établi à **100%** pour une prévision de **100%** au 31 mars 2020

Tableau 5 : Taux d'exécution de l'outcome 3 au 31 mars 2020

Output/Outcome	Taux d'exécution physique (%) au 31 mars 2020	Prévision (%) au 31 mars 2020	Ecart au 31 mars 2020
Output 3.1	100,00	100,00	0,00
Output 3.2	100,00	100,00	00,00
Outcome 3	100,00	100,00	00,00

Source : PNOPPA, juin 2020

3.4. Point de la mise en œuvre des activités de l'outcome 4

Outcome 4 : La résilience face au changement climatique et la capacité entrepreneuriale des EFP sont renforcées et leur productivité est améliorée

Output 4.1 : La résilience des EFP face aux changements climatiques est renforcée

- **Amélioration de l'accès des EFP aux connaissances et innovations climato sensibles développées par la recherche**

Afin de renforcer la résilience des exploitations familiales paysannes face aux changements climatiques, et faisant suite aux démarches de collecte des innovations de recherche disponibles sur les options d'adaptation aux changements climatiques concluantes, il est a été signé avec un prestataire identifié un contrat de production des films documentaires et plaquettes en français et langues sur les dites options. Les options portent sur les innovations relatives à la gestion durable des terres et d'adaptations aux changements climatiques et les options de production éco efficaces de la culture d'arachide.

- **Renforcer les capacités/connaissances des EFP sur les mesures d'atténuation des effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles**

Cette activité a été effective courant le premier semestre 2019. Pour sa mise en œuvre il a été question de former les EFP sur les mesures d'atténuation des effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles. Ceci a été possible à travers deux ateliers de formation à Bohicon et Parakou. Au total quarante et un (41) participants dont douze (12) femmes y ont participé. Au terme des travaux au moins deux options de résilience agro climatiques sont diffusées pour renforcer les connaissances des EFP.

Une séance d'échange a été réalisée dans le cadre de la sensibilisation des élus du réseau ANOPER et les femmes du collectif sur les mesures d'atténuation des effets du changement climatique. Cette séance ayant réuni 40 personnes dont une vingtaine de femmes a permis de montrer les comportements à adopter face aux risques des changements climatiques et des catastrophes naturelles.

En somme toutes ces réalisations ont permis de porter l'exécution physique de l'output 4.1 à 100% contre une prévision de 100%.

Output 4.5 : la dynamique de la gestion apaisée de la mobilité du bétail est renforcée

- **Assurer l'assistance juridique des membres**

La campagne de transhumance 2019 a été marquée par une réduction sensible de conflits entre éleveurs et agriculteurs d'une part et entre éleveurs et agents forestiers d'autres parts.

Néanmoins le conseiller juridique a assisté des éleveurs dans certaines communes pour des affaires diverses à savoir :

- Dans la commune d'Abomey-Calavi plus précisément à Zinvié lorsqu'en janvier le corps d'un éleveur a été découvert dans un caniveau. Les enquêtes sont en cours pour connaître les causes de cette mort tragique.
- Dans la commune de N'dali à Ouénou pour une affaire de coups et blessures lors d'un conflit ayant opposé les éleveurs et les agriculteurs sur l'accès au pâturage. Lors de ce conflit un éleveur a perdu un œil alors qu'un second a reçu les balles d'un fusil au dos. Mais les deux éleveurs ont survécus.
- A Parakou au tribunal pour une affaire de coups et blessures à l'endroit d'un éleveur ayant entraîné une infirmité.

Au total, le taux d'exécution physique de l'Outcome 4 s'est établi à 100% pour une prévision de 100%.

Les dispositifs mis en place ont permis un déroulement pacifique de la campagne de transhumance avec un taux de réduction des entrées de 94% enregistrées. Cette baisse pourrait s'expliquer par les mesures prises à travers les différents arrêtés interministériels interdisant la transhumance sur le territoire nationale.

Corrélativement, le taux de réduction des conflits est de 93,47% ; La superficie enregistrée pour les cultures détruites est de 519,58 ha en 2019 contre 1153 ha en 2018 avec 3 cas de décès enregistrés en 2019 contre 46 en 2018 (rapport de performance du secteur agricole 2019).

Tableau 6 : Taux d'exécution de l'outcome 4 au 31 mars 2020

Output/Outcome	Taux d'exécution physique (%) au 31 mars 2020	Prévision (%) au 31 mars 2020	Ecart au 31 mars 2020
Output 4.1	100,00	100,00	00,00
Output 4.2	100,00	100,00	00,00
Output 4.3	00,00	00,00	00,00
Output 4.4	100,00	100,00	00,00
Output 4.5	100,00	100,00	00,00
Outcome 4	100,00	100,00	00,00

Source : PNOPPA, juin 2020

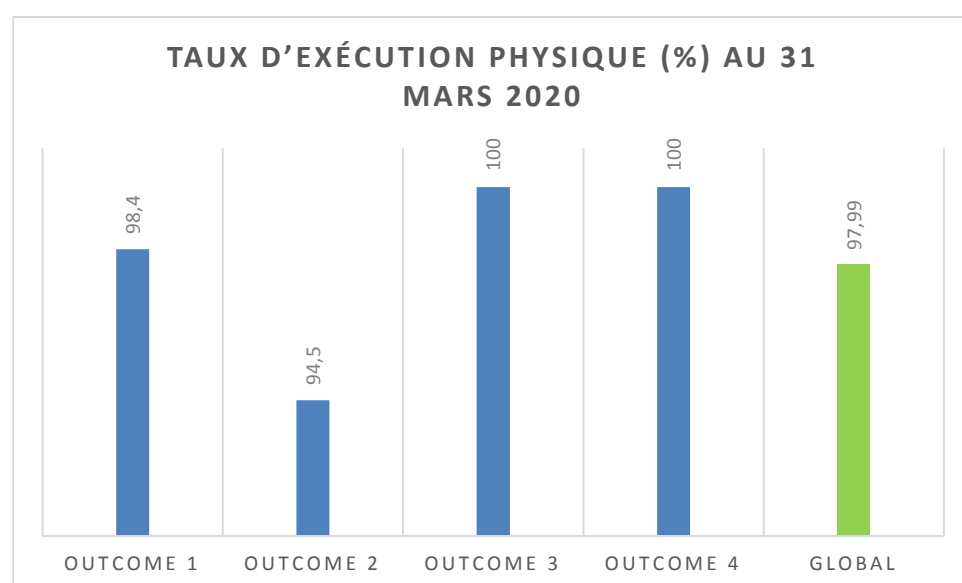
3.5. Synthèse de la mise œuvre de la planification annuelle 2019 au 31 mars 2020

Au 31 mars 2020, le taux d'exécution physique du POA est de **97,99%** réalisé contre **100%** attendu.

Tableau 7 : Taux d'exécution des outcome au 31 mars 2020

Outcome	Taux d'exécution physique (%) au 31 mars 2020	Prévision (%) au 31 mars 2020	Ecart au 31 mars 2020
Outcome 1	98,40	100,00	-1,60
Outcome 2	94,50	100,00	-05,50
Outcome 3	100,00	100,00	00,00
Outcome 4	100,00	100,00	00,00
Global	97,99	100,00	-02,01

Source : PNOPPA, juin 2020



IV- POINT SUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES PROPRES PAR LA PNOPPA ET SES MEMBRES

Les ressources propres mobilisées au cours de ce semestre sont réparties comme suit :

Tableau 8 : Mobilisation des ressources propres au 30 décembre 2019

	PNOPPA	FUPRO	ANAF	ANOPER	SYNPA	TOTAL
Prévus 2019	24 992 510	55 824 413	10 000 000	22 000 000	4 851 000	117 667 923
Mobilisé au 31/12/2019	17 646 119	76 702 721	10 620 831	18 476 516	9 961 895	133 408 082
						113,38%

Source : PNOPPA, juillet 2019

Le tableau ci-dessus, révèle qu'un effort est fait pour améliorer les ressources propres de PNOPPA et de ses faîtières à travers d'autres mécanismes conformément à la nouvelle dynamique de mobilisation de ressources. Au cours du premier semestre 2018 ; 59,02 % des ressources propres prévues ont été recouvrées. Sachant que la plupart des cotisations de

l'année sont recouvrées à partir du second semestre, nous pensons que d'ici la fin de l'année la totalité des ressources attendues seront mobilisées.

V- CONTRIBUTION DU PROGRAMME A L'ATTEINTE DES RESULTATS DU PLAN STRATEGIQUE DE LA PNOPPA ET DE SES MEMBRES

Pour la période 2018 à 2027, la PNOPPA s'est dotée d'un plan stratégique assorti d'un plan opérationnel pour la période 2018-2022. Il en est de même de l'ensemble de ses OP faitières impliquées dans la mise en œuvre du Programme. Ce sont de ces plans que découlent les grandes actions retenues au titre du plan d'action financées par le Programme AP-OSP. En ce sens, le Programme d'Appui au plaidoyer des Organisations socio professionnelle (PHASE 2) accompagne fortement la PNOPPA et ses membres dans l'atteinte des objectifs/résultats de leur plan stratégique à travers son positionnement sur des activités qui revêtent une importance capital pour le monde paysan.

Tableau 9 : Quelques résultats à capitaliser au 31 décembre 2020

Domaine/outcome	Résultats/output
Outcome1	<ul style="list-style-type: none"> - les réunions statutaires sont tenues à bonnes dates ; - les audits externes de l'exercice 2018 et 2019 est réalisé, le rapport disponible ; - existence d'un plan de mesure assorti des indicateurs de changement et de suivi du programme, avec les métadonnées pour chaque indicateur et les valeurs référence et valeurs cibles attendues en fin de phase (Recrutement responsable Suivi Evaluation) ; - système de communication amélioré (démarrage de l'hébergement du site et du nom de domaine sur un serveur dédié chez GoDaddy) ; - prise en compte du genre à chaque niveau d'intervention.
Outcome2	<ul style="list-style-type: none"> - les émissions radios et télévisions sur les enjeux du secteur sont organisées - des conférences de presses sur les enjeux du secteur sont réalisées - les sites web des faitières sont animés et actualisés - les activités des faitières stratégiques font objet de couverture médiatique
Outcome3	<ul style="list-style-type: none"> - prise en compte du genre dans les documents, projets/programmes et politiques agricoles - développement d'action de veille pour une meilleure prise en compte ou respect du genre dans les documents, projets/programmes et politiques agricoles
Outcome4	<ul style="list-style-type: none"> - La résilience des EFP face aux changements climatiques est renforcée - Elaborer un plan de plaidoyer pour la mise en place de mesures préventives face aux inondations cycliques des terres agricoles

- le plaidoyer pour l'extension de la CIR à toute l'étendue du territoire nationale est poursuivi,
- le mécanisme de suivi des campagnes agricoles est mis en place
- le suivi de la campagne agricole est réalisé
- les Exploitations Familiales Paysannes (EFP) sensibilisées sur la nécessité de leur transformation par la mécanisation agricole
- les agriculteurs et éleveurs Sensibilisés sur les plans de gestion des campagnes de transhumance
- des tournées d'échanges organisées avec les leaders éleveurs des corridors nigériens et nigériens
- la baisse des conflits meurtriers entre éleveurs et agriculteurs

VI- DIFFICULTES RENCONTREES ET RECOMMANDATIONS

Au titre de la mise en œuvre des activités, des difficultés ont été notées dans la mise en œuvre du programme annuel et des recommandations ont été formulées à l'endroit des différentes parties prenantes du programme.

7.1 Difficultés rencontrées

Il s'agit entre autres de : (i) le retard dans la finalisation et l'approbation du PA 2019 avec comme conséquence le retard dans la mise à disposition des ressources financières pour l'exécution des activités ; (ii) la lenteur dans la mise en œuvre de certaines activités dont la réalisation prend en compte plusieurs parties prenantes.

7.2 Recommandations

Au regard des difficultés notées, des recommandations ont été formulées à l'endroit de l'ensemble des parties prenantes à la mise en œuvre du programme. Les principales recommandations se résument dans le tableau ci-après.

Tableau 8 : Point des recommandations issues de la mise en œuvre du programme au 30 juin 2019

STRUCTURES	RECOMMANDATIONS
A l'endroit des acteurs des OP	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le renforcement de la mobilisation et de la diversification des ressources propres ; ○ La consolidation des bonnes pratiques ; ○ Le renforcement du dispositif de suivi et de mesure des résultats ; ○ Le renforcement du système de communication ; ○ La poursuite d'initiatives pertinentes pour le développement des EFP à la base.
A l'endroit des partenaires	<ul style="list-style-type: none"> (i) La consolidation de l'assistance-conseils et du suivi rapproché à travers l'accompagnement de Swisscontact et le cabinet DAVES ;

- (ii) Le renforcement du mécanisme de circulation de l'information entre les différentes parties prenantes au programme.

CONCLUSION

A l'opérationnel, le taux d'exécution physique des activités au premier semestre s'est établi à 54,66% pour une prévision de 67,52 %. L'analyse de l'efficacité dans la mise en œuvre du programme annuel au cours du premier semestre de l'année 2018 montre une tendance globalement acceptable du niveau de l'exécution physique des activités même si le taux d'exécution physique attendu n'a pas été atteint. Pour cela nous préconisons plus de synergie dans l'action entre les différentes parties prenantes sur certaines activités afin de combler au cours du second semestre le déficit observé.

Par ailleurs une analyse différenciée par outcome de cette efficacité globale révèle un taux d'exécution physique qui s'est établi à 57,53% pour une prévision de 78,05% pour l'outcome 1 ; 35,22% pour une prévision de 43,22% pour l'outcome 2 ; 54,16% pour une prévision de 47,08% pour l'outcome 3 ; et 08,91% pour une prévision de 17,20 % pour l'outcome 4.

Dans le cadre de la facilitation et de l'appui à la gestion des partenariats, diverses activités ont été réalisées. Il s'agit, entre autres, de : (i) *Renforcement de capacités des parties prenantes sur différentes thématiques* ; (ii) *Participation aux COS* ; (iii) *le suivi technique et financier des actions*.

Ainsi, au regard des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du programme annuel au titre de l'année 2019, des recommandations ont été formulées à l'endroit de l'ensemble des parties prenantes en vue de l'amélioration de la mise en œuvre d'une nouvelle phase du programme par les OSP.